



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Médiateur
des relations commerciales
agricoles**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Paris, le 19 avril 2021

Dossier suivi par : Julie ESCLASSE
Tél. : 01 49 55 55 15
Mèl. : mediateurcontrats@agriculture.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Observatoire de la négociation commerciale annuelle Présentation des résultats pour 2021

L'ensemble des membres de l'Observatoire de la négociation commerciale annuelle (ONCa) constitué à la demande des ministres de l'Économie et de l'Alimentation entre les différentes fédérations professionnelles concernées par la négociation commerciale annuelle (ANIA, la Coopération agricole, FEEF, ILEC, FCD et FCA) se sont réunis le 9 avril dernier sous l'égide du Médiateur des relations commerciales agricoles pour arrêter le consensus sur le résultat des négociations 2021 et en décider la publication.

Ces résultats, élaborés selon une méthodologie éprouvée, comprise et admise par l'ensemble des acteurs, reposent sur les réponses de tous les intervenants concernés (*ie* 8 enseignes et les 4 fédérations d'entreprises fournisseurs). L'exercice 2021 se caractérise en premier lieu par une grande convergence des résultats émanant respectivement des distributeurs et des fournisseurs et par une faible dispersion des résultats entre distributeurs.

Pour mémoire, cet observatoire exclut un certain nombre de produits à forte composante agricole pour des raisons de confidentialité des données au regard des règles de concurrence : les marques de viandes (notamment volaille, viande bovine, viande porcine) à l'exception de la charcuterie ne sont ainsi pas comprises. De même, l'observatoire concerne seulement les produits faisant l'objet d'une négociation commerciale couvert par les dispositions de l'article L. 441-7 du code du commerce : ne sont donc couverts ni les produits sous marque de distributeurs (MDD), ni les produits livrés en vrac (fruits et légumes frais, viandes fraîches non emballées par le fournisseur, poissons, une partie du rayon boulangerie-viennoiserie...).

Les résultats observés doivent donc être relativisés.

Le point d'atterrissage de la négociation commerciale 2021 des produits alimentaires vendus sous marque nationale est de l'ordre de **- 0,3% en prix 3-nets toutes catégories de produits confondues**, alors que les demandes de hausses de tarifs de la part des fournisseurs étaient de + 3 %.

Cette légère déflation est observée pour toutes les catégories de produits à l'exception de celle des produits frais laitiers et des œufs qui connaissent à nouveau une évolution positive de leurs prix d'achat en 2021 :

- Épicerie salée : - 0,3 %
- Épicerie sucrée : - 0,3 %
- Produits frais non laitiers (charcuterie, sandwiches...) : - 0,7 %
- Produits frais laitiers (dont œufs) : + 0,5 %
- Surgelés : - 0,7 %
- Boissons alcoolisées : - 0,7 %
- Boissons non alcoolisées : - 0,4 %

Ces observations confirment que le secteur laitier et les œufs ont encore fait l'objet d'une attention spéciale en 2021. Le résultat plus défavorable du secteur « frais non laitiers » résulte principalement de la baisse des tarifs d'achat de la charcuterie du fait de la baisse des cours du porc - hors charcuterie, la déflation est moins élevée.

Les anticipations de chiffres d'affaires pour 2021 sont en revanche légèrement positives par rapport à un niveau 2020 très élevé du fait du transfert d'achat de la restauration hors foyer vers la distribution.

Il ressort des réponses aux questions qualitatives que la qualité de la négociation s'améliore globalement, tant du côté fournisseurs que du côté distributeurs. On constate une amélioration de la justification des demandes d'évolutions tarifaires et de leur réception par les distributeurs pour les produits frais avec une relativement bonne prise en compte du contexte des matières premières agricoles ou alimentaires notamment, même s'il reste de fortes marges de progrès pour les boissons par exemple.

En revanche, on constate encore que les attentes tarifaires des fournisseurs en matière de RSE (réduction de l'impact environnemental des matières premières agricoles ou approvisionnement auprès de fournisseurs locaux) restent insatisfaites alors que les distributeurs conviennent que les éléments apportés par leurs fournisseurs à l'appui de leurs revendications sont en net progrès.

A noter:

- L'observatoire n'intègre pas le résultat des 41 négociations finalisées sous l'égide du médiateur dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place pour 2021, qui ont abouti dans la plupart des cas à une évolution du prix "3-net" légèrement plus favorable que celle observée globalement. Leur intégration ne changerait toutefois pas le tableau général *supra*.